

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 9
Conseillers présents et représentés : 8

COMMUNE DE WINTZENHEIM-
KOCHERSBERG
EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 11/10/2024
Secrétaire de séance : Frédéric SPILL

PV conseil du 18 Octobre 2024

1. Avant-projet du mur du cimetière

Pour rappel, nous avons chargé le bureau d'étude, CV Ingénierie, pour établir une estimation financière des travaux de réhabilitation du mur du cimetière, d'une part pour nous conseiller de son expertise et d'autre part pour établir les pièces du marché, procédure obligatoire pour un marché public dès lors que le montant des travaux dépasse 40 000 € Hors taxes.

L'approbation par délibération, de cet avant-projet et de son plan de financement est une étape nécessaire pour toute demande de subvention.

Vu la délibération n° 2024/14 « **Approuvant le budget 2024** »,

Vu l'avant-projet définitif (AVP) réalisé par le Maître d'œuvre,

Vu l'estimation du maître d'œuvre des travaux pour un montant de **202 357,65 €**

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et à l'unanimité des présents et représentés :

DECIDE la rénovation du mur du cimetière à l'identique pour la partie historique en moellons calcaire jointés avec une couverture en grès des Vosges et le remplacement du mur en briques rouges par un mur en béton

APPROUVE le plan de financement ci-dessous

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
POUR LA REHABILITATION DU MUR D'ENCEINTE DU CIMETIERE**

TRAVAUX	MONTANT HT	AIDES PUBLIQUES	%	MONTANT HT
Réhabilitation du mur d'enceinte du cimetière	202 357,65 €	DETR	50.0	101 178,82 €
		Comcom patrimoine	4.9	10 000,00 €
		Fondation patrimoine	4.9	10 000,00 €
		<i>Fonds propres</i>	40.2	81 178.83 €
		TOTAL	100	202 357,65 €

APPROUVE le **planning** des travaux de mars 2025 à septembre 2025 dès accord des subventions

AUTORISE le maire à faire les différentes demandes de subventions

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

2. Décision modificative

Lors du conseil municipal du 6 septembre nous avons décidé la création d'un poste pour l'emploi d'un agent administratif 2ème classe à temps non complet, à raison de 21/35ème à compter du 16/09 2024. Cette nouvelle dépense n'était pas prévue au budget 2024. Il s'agit donc d'abonder le chapitre 12 au compte 64131 « Rémunération du personnel non titulaire » pour un montant de 5 000 €. Cette modification budgétaire ne peut se faire que par délibération du conseil municipal et non par arrêté du maire dans le cadre de la « fungibilité des crédits ».

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024/14 du 5 avril 2024 adoptant le budget principal de l'exercice 2024 ;

Vu la nécessité d'abonder le chapitre 12 et plus particulièrement le compte 64131 « Rémunération personnel non titulaire » suite à des dépenses non budgétisées portant sur l'embauche d'un nouvel agent pour un montant de **5 000,00 €**

Le maire propose la modification suivante en **section de fonctionnement**

Section Fonctionnement dépenses :

Chapitre 12 Compte 64131 **+5 000,00 €**
Rémunération du personnel non titulaire

Section Fonctionnement dépenses :

Chapitre 65 Compte 65568
Autres contributions **- 5 000,00 €**

Le budget reste équilibré en recettes et en dépenses à **354 934,67 €**

Voté à l'unanimité des présents et représentés

3. Subvention patrimoine

Vu la demande de subvention déposée par la SCI WINTZAAL pour les travaux de rénovation de la maison alsacienne sise au 28 rue de l'Eglise et répertoriée maison et bâtiment à protéger dans notre document d'urbanisme (PLUI)

Conformément à la politique de la sauvegarde et la valorisation du patrimoine initié par la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace) et la convention passée entre la CEA, la communauté de communes et les communes dans lesquelles se trouve ce patrimoine, et la clé de répartition de cette aide, le conseil municipal doit délibérer pour le versement de la subvention.

Dans le cadre du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial, la CEA a versé une subvention à la SCI S'WINTZAAL dont le siège est au 28 rue de l'Eglise à Wintzenheim Kochersberg d'un montant de 19 154,00 €.

Après en avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré à 8 voix Pour et 0 Contre

Le Conseil Municipal décide d'accorder à la SCI S'WINTZAAL une subvention d'un montant de 2 234,31 € représentant 23.33 % du montant versé par la CEA à part égales avec la Communauté de Communes du Kochersberg

4. Acquisition d'un terrain au lieu-dit WERNERT

Lors des travaux réalisés en 2021 dans la rue du Kalkhof et conformément à l'emplacement réservé N° **ER 17** défini comme suit « **Réalisation de travaux de limitation de coulées d'eaux boueuses à l'ouest du village** » la commune a acquis plusieurs terrains dont 2 par acte administratif et un par acte notarié.

Vu la complexité de ces actes et en l'absence des ressources compétentes il est proposé au conseil municipal de régulariser par **acte notarié** l'achat de la parcelle section 16 N° 658 appartenant aux consorts ORTH Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/10 du 12/06/2020 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels immobiliers ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2012/40 du 18/07/2012 décidant d'acquérir la parcelle n° 6/76 (numéro provisoire) section 17, d'une superficie de 34 ca (trente-quatre centiares), lieu-dit Weiher, appartenant à Madame Michelle NORTH, domicilié au 9, rue de l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) au prix de 800 € l'are

Vu la numérotation définitive de la parcelle sous la section 17 N° 232/76

Vu la délibération 2023 25 du 1er Septembre 2023 approuvant les travaux d'aménagement de la rue de la petite Colline prévus au droit et sur cette parcelle

Afin de régulariser la délibération de 2012 et suite à l'accord de Madame Michelle NORTH

Le conseil municipal, entendu les explications, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents et représentés ;

DECIDE

- d'acquérir la parcelle cadastrée :
Section 17 parcelle 232/76 d'une superficie de 34 centiares (0.34 a) pour un montant de 800 € HT l'are soit 272 € TTC (Deux cent soixante-douze euros TTC) appartenant à Mme Michelle NORTH née le 06/04/1961 à Strasbourg (Bas-Rhin) demeurant 9 rue de l'Eglise 67370 WINTZENHEIM KOCHERSBERG
- de charger l'étude notariale de la SCP Mathias GIROUD et Olivier SCHNEIDER au 6 Rue des Tanneurs, 67310 Wasselonne à dresser l'acte de vente.

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

5. Acquisition d'un terrain au lieu-dit

Lors des travaux réalisés en 2024 dans la rue de la Petite Colline et conformément à l'emplacement réservé N° **ER 15** défini comme suit «**Elargissement de la voie à 8 mètres**» la commune a acquis plusieurs terrains par actes administratifs et par acte notarié.

Vu la complexité de rédaction de ces actes administratifs et en l'absence des ressources compétentes il est proposé au conseil municipal de régulariser par **acte notarié** l'achat de la parcelle section 17 N° 232 appartenant Madame NORTH Michelle

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 14/11/2019,

Vu l'emplacement réservé N° **ER 17** défini comme suit « **Réalisation de travaux de limitation de coulées d'eaux boueuses à l'ouest du village** »

Vu la délibération N° **2021/07** du 12 mars 2021 décidant :

- De faire établir un PV d'arpentage
- D'autoriser le maire à signer la convention d'occupation anticipée de l'emprise nécessaire aux travaux
- D'acquérir ces parcelles au prix de 6 € le m² par acte administratif sauf pour la parcelle appartenant à Monsieur le maire qui se fera par acte notarial

Vu le PV d'arpentage **N° 338 N** établi par le cabinet Lambert et associés, géomètres experts,

Le conseil municipal, et à l'unanimité des présents et représentés :

DECIDE:

- d'acquérir la parcelle suivante, Parcelle n° 658/384 Section 16 d'une contenance de soixante-douze mètres carré (72 m² – voir annexe 1) appartenant à 1/3 PRO Arnaud ANSTOTZ, 1/3 PRO Isabelle ORTH, 1/3 PRO Véronique GENZLING, USU Daniel ANSTOTZ, USU Martine ANSTOTZ, 67 370 WINTZENHEIM KOCHERSBERG au prix de 6,00 € le m², soit pour un montant de 432 € (Quatre cents trente- deux euros) (72 m² X 6,00 €)

- de charger l'étude notariale de la SCP Mathias GIROUD et Olivier SCHNEIDER au 6 Rue des Tanneurs, 67310 Wasselonne à dresser l'acte de vente au profit de la commune de Wintzenheim

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

6. Classement et tableau des voiries

Suite aux travaux de voirie réalisés cette année, la création d'une nouvelle rue (Rue de la Petite Colline) et le prolongement de la rue Lehmgrube il y a lieu de mettre à jour le tableau des voiries. Une partie des dotations de l'état est basée sur la longueur de voirie du domaine public de la commune. L'enjeu est important : la longueur de la voirie est prise en compte à hauteur de 30 % dans le calcul de la dotation de solidarité rurale (DSR), qui est une composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L. 141-3 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de classer en voirie communale :

Rues nouvelles :

- Rue de la Petite Colline
- Rue Lehmgrube (prolongation)

DECIDE de mettre à jour le tableau de classement des voiries communales et inventaire des chemins ruraux comme suit :

Voies communales à caractère de chemins

1. Chemin du Kochersberg
2. Chemin des vers Hohengoeft

Voies communales nouvelles à caractère de chemin

3. Chemin des Vignerons
4. Chemin des Vignes

Voies communales à caractère de rue

Rues sans changement :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| 1. Rue du Bitzen | 11. Rue du Kalkhof |
| 2. Rue de l'Ecole | 12. Rue des Vignes |
| 3. Rue de l'Eglise | 14. Allée des Jardins |
| 4. Rue de la Fontaine | 17. Rue des Colchiques |
| 5. Rue du Fromberg | 18. Rue des Framboises |
| 6. Rue du Goeftberg | 19. Rue des Prairies |
| 7. Rue des Prés | 20. Allée du Vignoble |
| 8. Rue du Berger | 21. Impasse du Fromberg |
| 9. Rue Abendmarkt | 22. Rue des Champs |
| 10. Rue du Kochersberg | 23. Haut Kalkhof |

Rues nouvelles et prolongation :

15. Rue Lehmgrube (prolongation)
24. Rue de la Petite Colline

Voies communales à caractère de place

Sans changement

